



Cette brève d'infos du mois de mars 2021 est l'occasion d'évoquer les thèmes suivants :

1) Visites de services

Notre section continue ses visites de services. Le mardi 2 mars 2021, la délégation FO-DGFIP 84, représentée par Thierry VALL et Christian PERNOT a rencontré les collègues de deux services de la cité administrative d'Avignon, à savoir le service de la Direction Budget Immobilier et Logistique (B.I.L) et le Service des Impôts Fonciers (S.D.I.F) de Vaucluse.

D'une manière générale, les collègues constatent une augmentation de la charge de travail. Plus précisément, au S.D.I.F, un retard s'est accumulé ces dernières années. La question du télétravail a ,également, été abordée lors de ces échanges. Certains souhaitent télétravailler mais, n'ont pas encore été équipés. Ceux qui télétravaillent déjà, restent attachés à leurs collectifs de travail et à la possibilité de se retrouver très régulièrement, en présentiel.

Nous remercions les collègues pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux.

FO-DGFIP 84 rappelle son opposition aux suppressions d'emplois dans les services, source de souffrances au travail.

2) Télétravail

Par ailleurs, nous tenons à apporter les précisions suivantes sur le télétravail.

Nous sommes favorables au télétravail encadré, librement choisi par des agents en ayant pleinement mesuré les conséquences psychologiques et pratiques.

Il ne doit ni dégrader les conditions de travail ni réduire les droits des fonctionnaires.

Nous sommes favorables au télétravail réalisé dans des conditions matérielles préservant la santé de tous les agents (deux grands écrans, un fauteuil et un bureau adapté, la prise en charge des surcoûts du télétravail : abonnement Internet, chauffage, électricité, etc).

Pour autant, l'insistance dont fait preuve le premier ministre, relayé en cela par M, Dussopt et notre Directeur Général, pour déployer à toute force, le télétravail dans toutes les branches professionnelles, doit nous interpeller. Alors que le gouvernement proclame lui-même que la campagne de vaccination massive, dans les prochains mois,

va permettre de venir à bout de la pandémie et de revenir à une vie normale, il engage un processus qui casse les structures classiques du travail et tend à pérenniser une organisation fondée sur une relation individuelle entre le salarié, isolé dans son domicile familial, et son employeur.

FO-DGFiP 84 n'accompagnera pas la direction dans la mise en place de normes départementales de télétravail, au sein de notre DDFIP.

C'est pour ces raisons que FO DGFIP 84 ne s'est pas joint à la rédaction d'un relevé de proposition sur le télétravail. Comme nous l'affirmons depuis le mois de juillet 2020, il est dans l'intérêt de tous d'attendre la signature d'un protocole DGFIP national avant de formaliser tout accord au plan local. C'est un cadrage formalisé au plan national qui permettra de négocier des avantages supplémentaires localement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions sur ce sujet.

3) Recrutements de contractuels

Lors de notre précédente brève d'infos, nous vous avons informé des réserves émises auprès de notre direction quant aux recrutements de contractuels en Vaucluse pour traiter les fonds de solidarité.

Le 24 février 2021, la directrice par intérim a répondu que ces contractuels n'avaient pas vocation à combler des postes vacants et encore moins à être pérennisés dans nos services.

Plus précisément, ils seront rattachés à la direction au pôle contrôle, juridique et comptable.

Nous vous rappelons la position du syndicat national FO DGFIP qui est opposé au recrutement de contractuels et exige la nomination des lauréats de la liste complémentaire aux divers concours de recrutement sur des emplois statutaires (voir flash info du 18 février joint).

4) Tableaux d'avancement et listes d'aptitude

Plusieurs d'entre vous nous ont interrogé sur la date de publication et les modalités de fonctionnement des tableaux d'avancement.

Du fait de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les règles en matière de promotion et d'avancement ont évolué. Les «LDG promotion avancement» consacrent l'absence de hiérarchie objective des critères et de transparence, aussi bien pour l'établissement des tableaux d'avancement, que pour les listes d'aptitude. La notion de mérite est mise en avant mais, la règle de l'ancienneté devrait également toujours être prise en compte.

La Direction générale s'arc-boute sur cette volonté de valoriser «le mérite» au travers de règles imprécises positionnant les directeurs locaux comme des décideurs omnipotents aux dépens des intérêts des agents. Nous pouvons, d'ores et déjà dire que c'est le règne de l'arbitraire qui s'affirme. Nous sommes toutefois dans l'attente d'un Groupe de Travail récapitulatif conclusif sur le sujet.

Le taux de promotion des promus/promouvables est déjà fixé et augmente d'un point.

A priori, fin du 1er semestre/début du second semestre 2021, les tableaux d'avancements de 2021 devraient faire l'objet d'une publication avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

De plus, probablement en novembre/décembre 2021, les tableaux d'avancements pour les promotions de l'année 2022 devraient être publiés avec effet au 1er janvier 2022.

Amitiés syndicalistes

Christian PERNOT
Secrétaire départemental FO DGFIP 84
Téléphone : 06 68 62 20 30

